



Conseil d'établissement – École St-Gérard

Procès verbal du 19 février 2025, à 18h30

Procès-verbal du conseil d'établissement de l'école St-Gérard, tenue le mardi 3 octobre 2024 à 18h30 au 505 rue Liège Est, à Montréal.

PRÉSENTS :

Parents: Kim Boissonneault, Roch Dupervil, Karine Brunet, Jonathan Brassard-Potvin, Nicolas Sangaré, Pascale Savage-Blanchard

Parents substitués : Ophélie Rivière

Enseignants: Tristan Goguen, Dominique Aubin, Lorraine Forget

Représentante service de garde : Geneviève Perrault

Directrice: Jacinthe Nolin

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

1.1 Ouverture de la rencontre à 18h37.

1.2 Mot de bienvenue, présentation des membres

1.3 Quorum constaté

1.4 Nomination d'un.e secrétaire, Kim Boissonneault..

2. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 20 janvier 2025
4. Suivi du procès-verbal du 20 janvier 2025
5. Parole au public
6. Études des dossiers
7. Sorties éducatives
8. Droit de parole aux membres du CÉ
9. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2025

4. SUIVI DU PROCÈS VERBAL DU 20 JANVIER 2025

Anglais intensif

Jacinthe Nolin remercie Jonathan Brassard-Potvin pour le travail incroyable dans le rapport qu'il a effectué afin de soutenir la réflexion et les démarches à entreprendre avant de procéder à des modifications au programme offert actuellement. Jonathan a consulté des directions d'école.

Comme le sondage qui avait été travaillé par le sous-comité a soulevé davantage de questionnements par les membres du conseil d'établissement, il est convenu de maintenir le statu quo pour le moment.

Mme Nolin mentionne que des travaux doivent être faits à l'interne avant même qu'on en discute lors des rencontres du CÉ. L'anglais intensif n'est pas un point à discuter en conseil d'établissement. Mme Nolin mentionne qu'elle s'assurera que les règles soient respectées en lien avec l'anglais intensif, la loi de l'instruction publique et les encadrements légaux. En lien avec la politique d'inscription et d'organisation scolaire, nous sommes déjà hors délai pour modifier la programmation pour l'an prochain. Les inscriptions ont eu lieu en novembre dernier, donc les parents ont fait l'inscription avec l'information qu'il y a l'anglais intensif à l'école pour les élèves de 6^e année.

Selon le bureau des services éducatifs, il y a une politique qui indique qu'aucun enfant ne peut être refusé dans un programme sur une base de difficulté comportement ou autres difficultés, car cela pourrait porter préjudice à un enfant

Suite au retour des parents du CÉ, nous ne sommes pas prêts à aller de l'avant pour procéder à des modifications au programme anglais intensif.

Pour l'année scolaire 2026-2027, une décision doit être prise avant novembre, mais en fonction de la réglementation des affaires juridiques, il faudrait possiblement attendre jusqu'à 5 ans avant d'implanter un changement : information à valider.

Mme Nolin rappelle que selon l'article 85, la décision du CÉ relève d'une approbation sur proposition de la direction suite à une participation des enseignants.

Karine Brunet demande s'il y a des mesures qui peuvent être mises en place pour soutenir les élèves en difficulté, compte tenu du statu quo qui sera maintenu ? Cela devrait demeurer une priorité avec le service en orthopédagogie au 3^e cycle. Voir si des modalités à l'interne peuvent être mis en place pour soutenir la classe combinée 5-6^e année, par exemple que certains élèves puissent bénéficier d'une période supplémentaire pour que l'enseignant puisse offrir plus de soutien aux élèves en besoin.

Jonathan Brassard-Potvin mentionne que suite à ses consultations, il a pu constater que plusieurs programmes différents sont offerts dans les écoles. Notre programme anglais intensif actuel relève davantage d'un anglais enrichi.

On suggère également qu'il pourrait être intéressant d'envisager une ressource partagée (enseignant d'anglais) avec d'autres écoles.

Ophélie Rivière questionne à savoir si le site de l'école mentionne un descriptif qui explique que l'école offre un programme anglais intensif / enrichi ? Actuellement, l'information ne serait pas si clair sur le site de l'école.

Mme Nolin mentionne qu'il est prévu de faire une rencontre avec les parents des élèves de 5^e année à la fin de l'année.

Formations offertes aux parents

Formation virtuelle prévue le 19 mars sur l'anxiété à 19h pour les parents, qui peuvent être accompagnés de leurs enfants. Formation offerte par le CIUSSS. Il est suggéré d'envoyer l'information dans un courriel distinct de celui de l'info-parents.

Date à venir pour pièce de théâtre sur la sensibilisation sur les milieux interculturels.

On suggère de mettre un hyperlien dans info-parents vers le PV de la dernière rencontre du CÉ.

5. PAROLE AU PUBLIC : N.A.


Initiales de la Présidence
Initiales de la direction

6. ÉTUDE DES DOSSIERS

2.1 Consultation des élèves

2 idées de sujet pour sonder les élèves :

1. Comment rendre école plus verte
2. Sonder les élèves et les parents en lien avec les sujets enseignés en CCQ
 - Stéréotypes
 - Culture
 - Médias sociaux
 - Transition écologique

Si on sonde au sujet de CCQ, il serait pertinent de cibler un cycle car les sujets abordés sont très différents d'un cycle à l'autre.

Il est mentionné qu'il serait quand même intéressant de sonder tous les élèves. Nous avons eu un bon taux de participation l'an dernier, les parents ont aimé le sondage des élèves l'an dernier.

Il est important de sonder sur des sujets en lien avec le mandat du CÉ, ce sur quoi on a du pouvoir.

Il est suggéré de reprendre le sondage utilisé l'an dernier et ajouter certaines questions davantage en lien avec le contenu CCQ 2^e cycle (pour tous), et on en retire d'autres. Il est prévu de créer un document collaboratif sur Teams CÉ pour l'élaboration du sondage.

6.2. Consultation de 2 projets de politique (voir documents en annexe)

1. Initiation à la démocratie scolaire

2. Contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves

Imposition que 80% des cahiers soient utilisés, sinon possibilité de remboursement. Réflexions des membres à ce sujet :

- Si 80% n'est pas utilisé, qui remboursera ?
- Prise de conscience : a-t-on vraiment besoin de ce matériel ?

Il est suggéré de reporter d'une année la mise en place de ce point de cette politique.

Enjeux : absence d'un titulaire, obligation d'un ensemble d'enseignants d'utiliser le même matériel, etc

6.3. Présentation du code de vie de l'école

Utilisation de valeurs vedettes pour rendre actif le code de vie et le faire vivre davantage.

Responsabilité : silence dans l'école, respect règles de classe dans la cour d'école, etc

Il est convenu de continuer avec le code de vie actuellement en vigueur.

6.4. Présentation de la situation financière

*Voir documents en annexe

Matériel didactique : déficit (-4723\$)

Fonds 9 demandés aux parents : il y a encore beaucoup d'argent, le montant doit être transféré dans le matériel didactique

Correction des indices comptables doit être fait, ce qui explique les montants.

La situation financière de l'école va bien.

Fondation Choix du président : dons reçus de 15000\$, ce qui a permis l'achat de petits appareils électriques pour faire des activités culinaires : transfert du fonds 4 au fonds 9 de 1700\$.

Le budget tel que présenté est proposé par Karine Brunet, appuyée par Pascale Savage-Blanchard et adopté à l'unanimité.



Initiales de la Présidence



Initiales de la direction

7. SORTIES ÉDUCATIVES

La vente de macarons a été approuvée pour la sortie de robotique, qui aura lieu le 28 février prochain. La libération de 2 enseignantes sera assurée par l'école. L'activité aura lieu à l'école secondaire Jeanne-Mance, départ à 8h30 et retour à 16h. Coûts de transport pour le voyage en autobus STM. La sortie est approuvée à l'unanimité.

8. DROIT DE PAROLE AUX MEMBRES DU CÉ

8.1 Directrice

Une communication sera envoyée aux parents de 2^e 3^e cycle pour les informer de l'arrêt de travail de Mme Laberge, directrice adjointe. Retour prévu au retour de la relâche.

Services à l'élève : 2 nouvelles orthopédagogues au 2^e et 3^e cycle jusqu'à la relâche (auront été là 5 semaines). Mme Nolin va voir s'il est possible de poursuivre avec l'une d'entre elles après la relâche, à confirmer.

Révision des plans d'intervention en cours. La 2^e rencontre des parents arrivera sous peu, les invitations seront envoyées aux parents concernés.

Remerciements aux parents qui ont répondu positivement à l'appel pour souligner la semaine des enseignants, cela a été très apprécié.

8.2 Enseignants

Rien à signaler.

8.3 Personnel de soutien/SDG

Geneviève Perreault demande s'il est possible de charger aux parents le prix d'un repas (4,50\$) lorsqu'il y a oubli de lunch. Pour le moment on ne charge pas, mais cela constitue un certain montant annuellement. Les membres du CÉ sont en accord. Il est prévu de débiter cette nouvelle façon de faire en début d'année prochaine 2025-2026. Prévoir de l'inclure dans la nouvelle réglementation.

L'inscription pour le service de garde pour l'année 2025-2026 aura lieu le 11 mars.

8.4 Parents

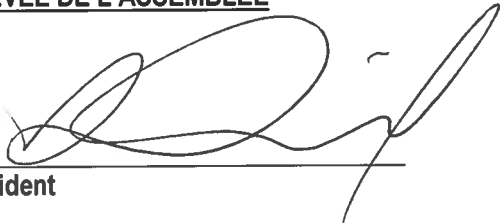
Karine Brunet s'informe concernant la commande d'agendas : il ne sont pas encore commandés. Une discussion est prévue avec les enseignants la semaine prochaine à ce sujet. Jacinthe Nolin nous informera par courriel si la date limite de commande des agendas est prévue avant le prochain CÉ.

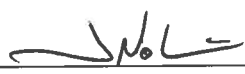
Ophélie Rivière souhaite avoir un suivi de la situation SPVM qui a eu lieu au mois de janvier : Mme Nolin mentionne que l'enquête policière suit son cours.

13.5 Membre de la communauté : NA

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

21h10


Président


Directrice